

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00287

Numéro SIREN : 811 184 282

Nom ou dénomination : 2I ELEC PRO

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 2659



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2I ELEC PRO 160 AVENUE DE CONDE 59300 VALENCIENNES			
SIRET	8 1 1 1 8 4 2 8 2 0 0 0 1 0	Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	2 102	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ENTITE	
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 22052018 Lieu: VALENCIENNES
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature:



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2I ELEC PRO

du _____

Adresse 160 AVENUE DE CONDE 59300 VALENCIENNES

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		46
Total		46

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2017.. (total col. 9 + total col. 10) 10	46	- de l'exercice . 2017.. 10	3 936
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	

Nom et qualité du signataire À VALENCIENNES, le 22/05/2018
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>2I ELEC PRO</u>			Néant <input type="checkbox"/> *											
Adresse de l'entreprise <u>160 AVENUE DE CONDE 59300 VALENCIENNES</u>														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>1</td><td>8</td><td>4</td><td>2</td><td>8</td><td>2</td> </tr> </table>						8	1	1	1	8	4	2	8	2
8	1	1	1	8	4	2	8	2						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>											
			Exercice N clos le <u>3</u> <u>1</u> <u>1</u> <u>2</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>7</u>											
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012										
		Autres *	014	016										
	Immobilisations corporelles *		028	4 250	030	2 151	2 099							
	Immobilisations financières * (1)		040	46	042		46							
	Total I (5)		044	4 296	048	2 151	2 145							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052										
		Marchandises *	060	062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070									
		Autres * (3)	072	1 707	074		1 707							
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	2 844	086		2 844							
	Charges constatées d'avance *		092		094									
Total II		096	4 551	098		4 551								
Total général (I+II)			110	8 847	112	2 151	6 696							
PASSIF					Exercice N 1	NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		4 000								
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126										
	Réserves réglementées *			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *			131)	132								
	Report à nouveau			134		(1 463)								
	Résultat de l'exercice			136		3 565								
	Provisions réglementées			140										
	Total I			142		6 103								
Provisions pour risques et charges						Total II 154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	222)	172	593						
	Produits constatés d'avance			174										
Total III			176			593								
Total général (I + II + III)			180			6 696								
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2 I ELEC PRO		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le
								3 111 212 0 1 7 1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214
						217		218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *							224
	Subventions d'exploitations reçues							226
	Autres produits							230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
	Variation de stocks (marchandises) *							236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		478	244
	Rémunérations du personnel *							250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252
	Dotations aux amortissements *							254
	Dotations aux provisions							256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)								264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270
Produits financiers (III)			280	Charges financières (V)				294
Produits exceptionnels (IV)								290
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)								310
B – RÉSULTAT FISCAL						Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	3 565
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)		989		
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)		990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	350
		Créance due au report en arrière du déficit					346	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	3 565
						Déficit col. 2		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * 1 463..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	2 102
						Déficit col. 2		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	4 250	442		444		446	4 250				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	4 6	482		484		486	4 6				
TOTAL		490	4 296	492		494		496	4 296				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	734	532		534	1 417	536	2 151				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	734	572		574	1 417	576	2 151				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591						
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2I ELEC PRO										Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	600	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	630	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	642	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	652	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Immob. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770	775								
1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	1 463	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995			
Déficits imputés			983	1 463	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996			
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			860								
Total des déficits restant à reporter			870								
					IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
					Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129			
					V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						
								800			
VI DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

BAGIE Expert-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise : 2I ELEC PRO		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises		108
Production vendue - Biens		109
Production vendue - Services		141
Production stockée		111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
TOTAL 1		144
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121
Variation de stocks (marchandises)		122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
TOTAL 2		152
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2		137
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022
Période de référence	024	160
Date de cessation		186
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le 31122017

SIREN 8 1 1 1 8 4 2 8 2

Dénomination de l'entreprise 2I ELEC PRO

Adresse (voie) 160 AVENUE DE CONDE

Code postal 59300 Ville VALENCIENNES

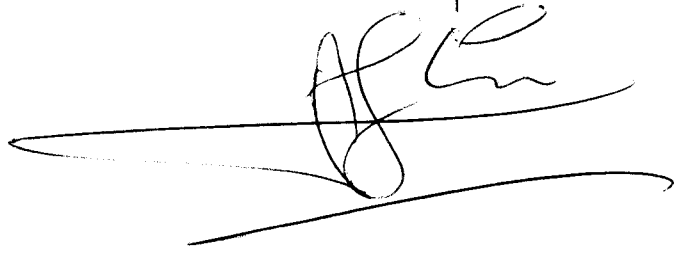
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

CERTIFIÉ conforme par le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a surname, all written over two horizontal lines.

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
D'APPROBATION DES COMPTES**

SASU « 2I ELEC PRO »

Au capital de 4 000 euros

Siège social : 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes

RCS Valenciennes 811 184 282 00010

**Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des
actionnaires du 09.07.2018**

L'an deux mille dix huit,

Le lundi 9 juillet,

À 19h heures.

L'actionnaire unique de la SASU « 2I ELEC PRO »

Société par Actions Simplifiée, Au capital de 4 000 euros, réparti en mille (1000) actions de quatre euros (4 €), dont le siège social est au 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes, RCS Valenciennes 811 184 282 00010, s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur AFHIM Abderrahim, en qualité de Président.

Est présent :

- Monsieur AFHIM Abderrahim, né le 04 décembre 1978 à Béni Chiker Nador (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 30 Résidence Madelin rue A. Thierry 59600 Maubeuge, propriétaire de 1000 actions sur les 1000 de la SASU**

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 1000 actions sur les 1000 du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes au 31.12.2017 de la SASU**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur AFHIM Abderrahim en tant que président**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2017, présentant un résultat d'exploitation de + 3 936 €, et Résultat Fiscal après imputation des déficits antérieurs : + 2 102 € approuve lesdits comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée constate que le président n'a eu de rémunération pour cet exercice

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au président pour sa gestion

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur AFHIM Abderrahim pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

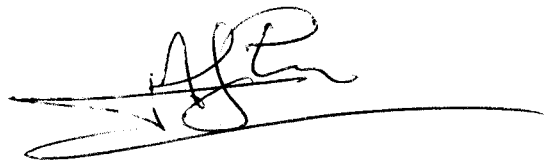
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Le Président
Mr AFHIM Abderrahim



RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SASU « 2I ELEC PRO »
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 160 avenue de Condé 59 300 Valenciennes
RCS Valenciennes 811 184 282 00010

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire **des actionnaires du 24.07.2017**

L'an *deux mille dix sept*,
Le lundi 24 juillet,
À 19h heures.

L'actionnaire unique de la SASU « 2I ELEC PRO »
Société par Actions Simplifiée, Au capital de 4 000 euros, réparti en mille
(1000) actions de quatre euros (4 €), dont le siège social est au 160 avenue
de Condé 59 300 Valenciennes, RCS Valenciennes 811 184 282 00010,
s'est réuni audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur AFHIM Abderrahim, en qualité de
Président.

Est présent :

- Monsieur AFHIM Abderrahim, né le 04 décembre 1978 à Béni Chiker Nador (Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant au 30 Résidence Madelin rue A. Thierry 59600 Maubeuge, propriétaire de 1000 actions sur les 1000 de la SASU

Soit au total les actionnaires présents, totalisant 1000 actions sur les 1000
du capital.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2017**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaire net hors taxes réalisé s'est élevé à 18 089 €, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation de + 3 936 €, résultat Fiscal de + 3 565 € et Résultat Fiscal après imputation des déficits antérieurs : + 2 102 €

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	18 089 €
- Total des charges d'exploitation :	14 153 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	0 €
- Total des produits exceptionnels :	0 €
- IS :	371 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé brut s'élevait à 4 296 €.

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Une année d'existence de la société marquée par une augmentation du CA et un bénéfice qui nous permet d'effacer les déficits antérieurs !

Les effets de la crise dans ce secteur d'activité continuent à se faire sentir.

La concurrence des sociétés des anciens pays de l'Est continue de nous pénaliser avec les travailleurs détachés !

La frilosité des banques à accorder des prêts continue à pénaliser notre activité !

Un démarchage et une gestion rigoureuse nous permettra d'augmenter le CA !

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art. L223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :
Le résultat présente un résultat de + 2 102 € : est affecté ainsi.

- A la réserve légale à hauteur de 5 %, soit 105 €
Et le reste en report à nouveau

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Le Président
Mr AFHIM Abderrahim

